



**CHARGEURS**

Société Anonyme au capital de € 166.033.552 €  
Siège Social : 29-31 rue Washington - 75008  
Paris 390 474 898 RCS Paris

---

EXTRAIT DU  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
en date du mercredi 3 décembre 2008

---

L'an deux mille huit, le mercredi 3 décembre à 11 heures,

Les Administrateurs de la Société Chargeurs, société anonyme au capital social de 166.033.552 euros divisé en 10.377.097 actions de 16 euros chacune, ayant son siège social à Paris 8<sup>ème</sup> - 29-31 rue Washington, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 390 474 898, se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de leur Président.

**Sont présents et ont émarginé le registre de présence :**

- Eduardo Malone, Président-Directeur général,
- Jérôme Seydoux, Administrateur Vice-Président Directeur général délégué
- Salim Meir Ibrahim, Administrateur
- Giuseppe Pirola, Administrateur
- Georges Ralli, Administrateur

**Assistent également à la réunion :**

- Philippe Haroche, Secrétaire du Conseil.
- Martine Odillard, Directeur des Ressources Humaines et de la Communication
- Christophe Pothier, Directeur Financier
- Laurent Derolez, Directeur Général, Chargeurs Films de Protection
- Richard Von Gerstenberg, Directeur Général, Chargeurs Wool
- Bernard Vossart, Directeur Général, Chargeurs Interlining

La séance est présidée par Eduardo Malone, en sa qualité de Président-Directeur général. Le quorum requis étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 août 2008
2. Présentation des comptes prévisionnels 2008, budget 2009
3. Marche des Affaires
4. Questions diverses

#### 1. APPROBATION DU PROCES - VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 août 2008 est approuvé sans observation.

-----

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

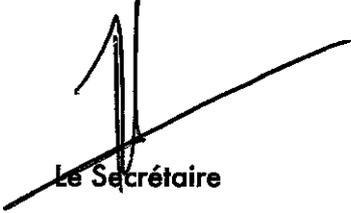
##### Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 3 juillet 2008, décide que CHARGEURS se référera au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires formulées par l'AFEP et le MEDEF.

-----

Pour extrait certifié conforme à l'original

(Art. R225-24 du Code de commerce)



Le Secrétaire